

bataille d'Occagna, au passage de la Sierra-Morena. Le 18 janvier 1810, il s'empara de Cordoue, dont il fut nommé gouverneur, puis de Séville et de la province de Jaën. A la fin de la campagne il se retira de nouveau, pour être encore une fois rappelé, lors de l'ouverture de la campagne de Russie, comme chef d'état-major du corps d'armée d'Engens de Beauharnais. Malade à Smolensk, il ne put continuer la campagne, et revint à Paris. En 1814, le gouvernement provisoire le nomma commandant de la garde nationale et des troupes de ligne de la 1^{re} division militaire. Louis XVIII fit le général Dessolle chef d'état-major général des gardes nationales, commandeur de Saint-Louis, grand cordon de la Légion d'honneur et pair de France (4 juin 1814). En mars 1815, il essaya d'arrêter la marche de Napoléon. Il accompagna le roi jusqu'à Béthune, puis se retira pendant les Cent-Jours dans une terre aux environs de Paris. Au retour de Louis XVIII, il entra à la Chambre-haute, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et reprit le commandement de la garde nationale, mais il démissionna bientôt. En 1817, il fut nommé membre de la commission de la Chambre des pairs et combattit le ministre de la guerre dans un rapport très étudié sur les finances. Il défendit la liberté de la presse dans la session suivante, puis la loi de recrutement proposée par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr. Le 28 décembre 1818, le général Dessolle fut nommé ministre des affaires étrangères avec la présidence du conseil. Le changement de la loi électorale qu'il désapprouvait lui fit donner sa démission (novembre 1819); il continua de siéger jusqu'à sa mort à la Chambre haute dans les rangs des monarchistes libéraux.

DESSON DE SAINT-AIGNAN (MARIE-AUGUSTE, VICOMTE), député de 1881 à 1885, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 19 février 1843, se fit recevoir docteur en droit; il était propriétaire à Hügleville-en-Caux, lorsque la 2^e circonscription d'Yvetot l'élut député, le 21 août 1881, par 4,705 voix sur 9,331 votants et 14,520 inscrits, contre 4,311 voix à M. Lesouëf, républicain. Il siégea à droite, et combattit les ministères républicains, tant sur les questions scolaires que sur les questions coloniales. En avril 1884, il fit adopter un amendement à la convention franco-tunisienne du 8 juin 1883; cet amendement portait que tout nouvel emprunt du bey ne pourrait être autorisé que par une loi. Porté sur la liste conservatrice de la Seine-Inférieure aux élections générales du 4 octobre 1885, il échoua avec 61,116 voix. Le dernier élu de la liste opportuniste, M. Lyon-nais, obtint 76,877 suffrages.

DESTANDEAU (EUDORE), député de 1885 à 1887, né à Orthez (Basses-Pyrénées) en 1828, mort à Orthez le 31 décembre 1887, était propriétaire à Orthez, quand il fut élu, le 18 octobre 1885, au 2^e tour de scrutin, député des Basses-Pyrénées, le 6^e et dernier, par 42,814 voix sur 82,613 votants et 106,301 inscrits. Il siégea à droite, et mourut pendant la session. Il fut remplacé par M. Vignancour.

DESTOURNELLES (LOUIS DESCHAMPS), ministre en 1793, né à Rouen en 1746, mort à Passy, près Paris, en 1794, appartenait à une riche famille protestante originaire du Périgord, dont un membre revint s'établir en Normandie à la révocation de l'Edit de Nantes, et abjura

pour rentrer dans les biens non encore aliénés de sa famille. Louis Deschamps, dit Destournelles, qui avait cinq frères et six sœurs, fit de bonnes études au collège de la Flèche, et, pour payer des dettes de jeunesse, s'engagea dans les troupes qui faisaient la campagne du Hanovre; il y resta deux ans, jusqu'à la paix. Il devint contrôleur-ambulant des fermes, ce qui l'obligea à parcourir la France, et, admis à trente ans dans l'administration centrale, vint habiter Paris. Il se maria, et fut nommé directeur de l'enregistrement. Partisan des idées de la Révolution, il se fit remarquer par son zèle dans le célèbre bataillon des Filles-Saint-Thomas, où il fut tour à tour officier et simple grenadier, et au club des Jacobins. Mais ayant perdu sa femme en 1791, il vécut quelque temps dans la retraite; l'entraînement des événements qui précédèrent le 10 août, le rejeta dans la politique; il fut nommé commandant de la garde nationale, officier municipal, et président du conseil de la commune du 10 août. Le 2 mai 1793, il prononça à la Commune l'éloge funèbre de Lazowski, et, le 13 juin suivant, fut nommé ministre des contributions publiques en remplacement de Clavière. Il se fit une loi de mener un train de vie des plus modestes, et de ne pas profiter de son traitement de ministre; il donna 1000 francs à chacune des 48 sections de Paris, pour servir à marier un jeune soldat invalide, et promit 100 francs à chacun des 60 soldats qui entreraient les premiers dans chacune des places de Longwy, Verdun et Condé, etc. Mais il mécontenta le parti avancé en ne congédiant pas des bureaux de son ministère tous les employés de l'ancien régime.

Appelé comme témoin dans le procès des Girondins, il déposa contre Carra, Vigée et Brissot. Le 27 février 1794, Vincent le dénonça comme « modérantiste ». Son frère, Deschamps de Tréfontaine, ayant été traduit devant le tribunal révolutionnaire comme coupable d'avoir chanté, deux ans auparavant, des chansons aristocratiques, Destournelles demanda à le défendre: sur le refus du président, il protesta vivement, menaça de s'en plaindre au comité de sûreté générale, fut arrêté le lendemain, et mis au secret à la prison des Carmes. Son frère fut exécuté. Si l'on en croit les papiers publiés par Courtois, Destournelles s'était fait un ennemi de Robespierre par quelques épigrammes. Il fut remis en liberté après le 9 thermidor; mais ces incidents avaient altéré sa santé, et son médecin et ami, Cabanis, lui conseilla de prendre les eaux à Passy, où il mourut. Son fils a été, sous le gouvernement de juillet, receveur des domaines de la famille d'Orléans.

DESTREM (HUGUES), député en 1791 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Faujeaux (Aude) le 8 février 1754, mort à Gustavia (Île-St-Barthélemy) le 20 juillet 1804, était négociant à Faujeaux lorsqu'il fut nommé, le 1^{er} septembre 1791, député de l'Aude à l'Assemblée législative, le 3^e sur 8, avec 129 voix sur 252 votants. Il siégea parmi les modérés, s'occupa spécialement de questions commerciales; fit, le 18 mai 1791, au nom du comité du commerce, un rapport sur l'organisation d'un bureau de douane à la foire de Beaucaire, de façon à éviter la perte de temps occasionnée par la visite à Fourques ou à Arles; s'opposa, le 13 mai 1792, d'une façon très énergique, aux arrêtés qui empêchaient l'exportation des bestiaux à l'étranger, et réussit à les faire annuler. « Toute loi prohibitive, dit-il, répugne à vos principes et vous n'en prononcerez jamais que vous n'y soyez forcés par

l'impérienne nécessité. » Le 7 juin 1792, il fit adopter, au nom des comités de l'extraordinaire des finances et du commerce réunis, un décret d'urgence pour le versement des sommes destinées par le décret du 26 septembre à l'achat de grains par le département de l'Aisne, soit dans les districts qui ne souffrent pas de la disette des grains, soit à l'étranger; il fit, en outre, rejeter la mise à la disposition du ministre de l'intérieur d'une somme supplémentaire de 6 millions pour secours aux départements atteints par la famine, dont 4 millions employés en achats de blés à l'étranger, et 2 millions en secours pécuniaires; il demanda aussi l'état des 12 millions précédemment votés. Le 30, dans un discours remarquable, il réclama le dégrèvement à l'entrée des droits sur le tabac, entrée que l'Assemblée nationale avait établie lors de la suppression du privilège exclusif, pour faciliter l'écoulement des tabacs de la ci-devant ferme générale. « Le droit excessif et la prohibition dont on avait grevé quelques espèces indispensables à une bonne fabrication ont, dit-il, été la source d'une contrebande inévitable lorsque le droit est excessif et la marchandise de peu de valeur... Le fabricant qui a acquitté le droit ne peut soutenir la concurrence de celui qui a su l'é luder. Nonobstant les efforts de la régie et les dépenses qu'ils ont exigées, toutes les manufactures de tabac ont souffert de l'introduction des tabacs fabriqués provenant de l'étranger. » Son projet fut ajourné, mais, le 5 septembre, il obtint que l'exportation de toute espèce de tabacs en feuilles fût permise avec diminution des droits de moitié environ; dans la même séance, il fit maintenir provisoirement les droits que percevaient les chambres de commerce sur la comptabilité dont elles étaient chargées; le 11 du même mois, il obtint que les municipalités fussent autorisées à retenir le nombre d'ouvriers nécessaires pour le battage des grains et la culture des terres, considérant que les lois faites contre l'exportation des blés sont suffisantes, que la libre circulation à l'intérieur produira un bien-être général, que les approvisionnements de blés pour les armées et le défaut de bras pour le battage sont cause du manque d'approvisionnement des marchés. Après la session, il fut nommé commissaire du gouvernement près l'administration municipale de Toulouse. Le 25 germinal an VI, il fut élu député de la Haute-Garonne au Conseil des Cinq-Cents, avec 276 voix sur 295 votants. Il prit une part très active aux délibérations, entre autres, pour fixer les dépenses du ministre des relations antérieures pour l'an VII, pour combattre l'établissement d'un impôt sur les salines à l'extraction, pour présenter le tableau des ressources nationales, pour compléter l'emprunt de 600 millions (16 vendémiaire an VII). Le 24, il reçut à ce sujet, une lettre du ministre des finances, Ramel, sur les impôts indirects et les moyens de combler le déficit. Puis il proposa un projet d'imposition sur les portes et fenêtres, et la prohibition du papier étranger. A la séance du 1^{er} nivôse, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée avec Quirot, Joubert et Rollin, et continua de s'occuper des questions de finances et d'administration, discuta le projet d'emprunt forcé de Lacuée, proposa la réduction de tous les traitements payés des deniers publics, fit adopter son projet d'emprunt de 100 millions, et, le 18 thermidor, présenta un projet d'organisation de la poste aux lettres. Il fut l'un des opposants au coup d'État de brumaire, demanda des explications

sur la convocation extraordinaire du conseil et la permanence, et, le 18, lorsque Bonaparte envahit la salle des Cinq-Cents, Destremx lui frappa sur l'épaule en lui disant : « Voilà donc pourquoi vous avez remporté tant de victoires ? » Il pressa l'adoption de la motion de Talot (*Voy. ce nom*), et fut proscrit le lendemain. Le gouvernement communia bientôt cette peine en celle de la surveillance. Destremx se retira à Fanjeaux, mais, compris parmi les complices de l'affaire de la machine infernale, il fut définitivement déporté, et mourut en exil.

DESTREMX DE SAINT-CHRISTOL (LÉONCE), représentant en 1871, député de 1876 à 1877, né à Alais (Gard) le 5 décembre 1820, descendait d'un conseiller du roi au parlement de Metz qui acheta en Languedoc la terre noble de Saint-Christol, et se livra à l'agriculture. Son grand père et son père (qui quitta le service militaire en 1820, officier au 6^e cuirassiers) s'occupèrent aussi de l'exploitation de leurs domaines; il fit de même, et, en sept années, remporta dans les concours plus de cent médailles. Conseiller général de l'Ardeche pour le canton de Joyeuse et maire de la Blachère, partisan actif de la propagation de l'instruction primaire et agricole, il se présenta aux élections du Corps législatif, le 14 mai 1863, comme candidat indépendant, dans la 2^e circonscription de l'Ardeche, où il échoua avec 9,468 voix contre 13,503 données à l'élu, M. de Rochemure. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Ardeche à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 8, par 39,969 voix sur 73,015 votants et 115,623 inscrits. Il prit place au centre gauche, déposa des projets de loi sur les charges imposées aux communes et aux départements pour l'organisation de la garde nationale mobilisée, sur le contingent, sur la Légion d'honneur, etc. Dès le 11 février 1871, il avait posé la question constitutionnelle; son amendement, lors de la discussion de la loi sur la presse (1875), pour interdire la vente des journaux sur la voie publique, n'eut pas de succès. Dans cette législature, il vota pour l'abrogation des lois d'exil, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans, s'abstint sur la pétition des évêques, se prononça contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service militaire de trois ans, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre l'arrêté contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Pascal Duprat, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles.

Candidat sénatorial dans l'Ardeche aux premières élections du 30 janvier 1876, il échoua avec 190 voix contre 204 à M. Tailland, candidat conservateur, et se présenta aux élections législatives du 20 février suivant, dans la 2^e circonscription de Largentière. Il fut élu par 6,652 voix sur 12,617 votants et 16,123 inscrits, contre 5,927 voix données au candidat conservateur, M. Lauriol. M. Destremx reprit sa place à gauche, vota contre le ministère de Broglie et fut des 368. Aux élections qui suivirent la dissolution de Chambre, il fut battu, dans sa circonscription, le 14 octobre 1877, avec 6,064 voix, par le candidat du gouvernement du 16 mai, M. Lauriol, élu par 7,373 suffrages. Cette élection fut invalidée, mais M. Destremx refusa de se représenter; il opposa le même refus aux offres de candidature sénatoriale qui lui furent faites en 1877, pour remplacer M. Bonnefoy-Sibour, sénateur décédé.

M. Destremx est membre de l'Académie du

Gard, fondateur et président de la Société littéraire et scientifique d'Alais, et membre correspondant de plusieurs académies. On a de lui: *Légendes et chroniques du Languedoc* (1857). — *Essai d'économie rurale et d'agriculture pratique* (1861). — *Agriculture méridionale* (1886). — *Le chemin de fer d'Alais au Pouzin* (1868), etc.

DESTRICHÉ (YVES-MARIE), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Château-Gontier (Mayenne), le 26 janvier 1750, mort à Château-Gontier, le 19 janvier 1817, était, en 1789, orfèvre à Château-Gontier. Maire de cette ville, le 22 novembre 1790, il fut destitué le 18 septembre 1791, par le conseil général de la Mayenne, pour avoir fait emprisonner tous les prêtres qui n'avaient pas prêté serment. Il reprit ses fonctions, le 9 janvier 1792, et, le 7 septembre, fut élu député suppléant de la Mayenne à la Convention. Ce fut seulement le 5 floréal an III qu'il fut admis à siéger, par voie de tirage au sort. Le 21 vendémiaire an IV, le même département l'envoya siéger au Conseil des Anciens, où il fit partie de plusieurs commissions. En pluviôse an VI, il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, et en sortit le 1^{er} prairial de la même année. Il revint à Château-Gontier.

DESTUTT. — Voy. TRACY (COMTE DE).

DESURMONT (FRANÇOIS-JOSEPH-LOUIS), représentant en 1848, né à Tourcoing (Nord) le 6 décembre 1812, mort à Marquillies (Nord) le 14 novembre 1877, propriétaire agriculteur à Marquillies, membre du comité supérieur de l'instruction publique du département du Nord de 1838 à 1842, fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 21^o sur 28, avec 125,591 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Il vota: pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupelements, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour le maintien de l'état de siège, contre l'impôt progressif, pour les bons hypothécaires du Crédit foncier, pour le vote sur l'ensemble de la Constitution, pour l'intérêt des prêts faits par le gouvernement aux associations ouvrières, pour les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre la demande de mise en accusation des ministres, pour le rejet de la proposition d'amnistie générale, pour la suppression de 50,000 francs sur le traitement du général Changarnier, pour l'amnistie des transportés, contre l'amendement contre la loi rétablissant le cautionnement, contre le décret du 21 mars sur les honneurs de travail, contre l'abolition de la peine de mort, contre la proposition Duvergier de Hauranne, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, contre la sanction de la constitution par le peuple, contre le droit au travail, contre la suppression complète de l'impôt du sel, contre sa réduction, contre l'ordre du jour Oudinot, contre les 50,000 francs par mois à ajouter au traitement du président de la République, contre l'interdiction des clubs, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres, contre l'abolition de l'impôt sur les boissons et, contre l'ordre du jour relatif aux affaires d'Italie et de Hongrie. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et reentra dans la vie privée.

DESERVAY (RENÉ-JEAN-LOUIS), député aux États-généraux de 1789, né à Saint-Symphorien-de-Lay (Loire) le 1^{er} septembre 1760, mort à une date inconnue, fut élu, le 21 mars 1789, député du clergé aux États-généraux par la sénéchaussée de Beaujolais. Il était curé de Notre-Dame-des-Marais, à Villefranche (Rhône). Dans la célèbre séance de nuit du 4 août, il déclara l'intention de remettre les bénéfices dont il jouissait pour s'en tenir à sa cure. Le *Moniteur* ne mentionne pas autrement son nom.

DESVIGNES DE DAVAY (ABEL-JEAN-BAPTISTE-MARTE), député de 1824 à 1827, né à Mâcon (Saône-et-Loire) le 8 janvier 1765, mort à Mâcon le 16 mars 1833, descendait d'une famille dont plusieurs membres avaient été échevins de Mâcon; entré dans la carrière des armes, il était officier de dragons au moment de la Restauration. Il quitta le service, fut fait chevalier de Saint-Louis et maire de Mâcon (1815), poste qu'il occupa jusqu'à la révolution de Juillet, et fut élu, au collège de département, député de Saône-et-Loire, le 6 mars 1824, par 224 voix sur 346 votants et 444 inscrits. Il siégea au centre et soutint docilement la politique ministérielle. Conseiller général pour le canton de la Clayette (1824-1831), il sortit de la Chambre aux élections de novembre 1827, après avoir été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 16 mars précédent.

DETCHEVERRY (JEAN-BAPTISTE), député au Conseil des Cinq-Cents, date de naissance inconnue, mort à Paris le 29 décembre 1809, était homme de loi à Saint-Denis (île de la Réunion), lorsqu'il fut élu, le 4 brumaire an IV, député de l'île de la Réunion au Conseil des Cinq-Cents. Son nom ne figure pas au *Moniteur*.

DETELEFF (PIERRE-ARNOLD), député de 1811 à 1814, dates de naissance et de mort inconnues, fut désigné par l'Empereur, le 19 février 1811, pour siéger au Corps législatif, sur une liste de candidats proposés par M. Jannesson, préfet du département de l'Éms-Oriental, un des neuf départements formés de l'ancien royaume de Hollande. Il était maire de la ville d'Emden et président du tribunal civil. Il quitta le Corps législatif lorsque la France fut réduite à ses anciennes limites.

DETHIER (LAURENT-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Theux (Belgique) le 14 septembre 1757, mort à Theux le 1^{er} juillet 1843, était juge au tribunal civil du département de l'Ourthe siégeant à Liège, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Le *Moniteur* est muet à son égard. Après les événements de 1830, en Belgique, il fut décoré de la Croix-de-fer. Comme homme politique, il collabora au *Journal des hommes libres*, et publia à Paris (an VII): *Essai sur la liberté de la presse ou notice chronologique des principales discussions qui ont eu lieu sur cette matière importante, et des dispositions constitutionnelles et législatives qui ont été prises dans les diverses assemblées de France depuis 1789*; puis *Notice chronologique des révolutions opérées sur la fin du XVIII^e siècle, chez les divers peuples compris dans les limites naturelles de la France, séparés d'elle depuis l'asservissement des Gaules, et de leur réunion sociale à la grande République, une et indivisible*; Paris an IX, *Souvenirs patriotiques sur l'histoire*

politique de l'Europe, de la France en particulier, et surtout de quelques-uns de ses départements du Nord-Est. Ce fut aussi et surtout un savant géologue. On lui doit : l'*Essai de carte géologique et synoptique du département de l'Ourthe et des environs* (Liège 1802); de la même année, *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas*; puis, *Coup d'œil sur les anciens volcans éteints de la Risle supérieure* (Paris, an IX).

DETHOMAS (JEAN-ALBERT), député de 1881 à 1885, né à Paris le 4 octobre 1842, se fit inscrire au barreau de Meaux, fut un moment chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, puis du ministre de l'Agriculture, et vint se fixer dans sa propriété de Montigny. Conseiller général du canton de Crécy, il se présenta, le 12 avril 1881, à l'élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Ménier, décédé, et il fut élu, dans l'arrondissement de Meaux, par 10,697 voix sur 19,236 votants et 26,389 inscrits, contre 7,234 voix à M. Paul de Jouvencel, et 538 à M. Ponton d'Amécourt. Il prit place à l'Union républicaine, et, aux élections générales qui eurent lieu le 21 août suivant, il fut réélu, au 2^e tour de scrutin, par 11,192 voix sur 16,856 votants, contre 2,701 voix à M. Ponton d'Amécourt, 2,014 à M. de Jouvencel, et 331 à M. Rasjail. Il reprit sa place à l'Union républicaine et vota pour le scrutin de liste, pour le service militaire des séminaristes, pour la suppression de l'ambassade du Vatican, contre la suppression du budget des cultes, pour les crédits du Tonkin. Porté, aux élections générales du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste de Seine-et-Marne, il échoua avec 18,344 voix; le dernier élu de la liste radicale, M. Humbert, réunit 40,604 suffrages.

DETHOU (ALEXANDRE-RENÉ), député depuis 1876, né à Bléneau (Yonne) le 18 avril 1819, riche propriétaire à Bléneau, fut nommé conseiller d'arrondissement en 1845, maire de Bléneau en 1848, révoqué en 1850, et, compromis dans les résistances qui se manifestèrent dans l'Yonne et dans la Nièvre contre le coup d'Etat de décembre 1851, fut proscrit après cet événement. Il parcourut la Belgique, l'Espagne, l'Italie et la Suisse, obtint deux fois de rentrer provisoirement en France, et rentra définitivement à l'amnistie de 1859. Pendant la guerre de 1870, il fut élu colonel de la 5^e légion de l'Yonne. Candidat aux élections du 8 février 1871 à l'Assemblée nationale, il n'obtint que 12,521 voix sur 61,853 votants, et ne fut pas élu. Conseiller général du canton de Saint-Fargeau, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Joigny, par 14,608 voix sur 21,996 votants et 28,408 inscrits, contre 7,012 voix à M. le baron de Brincard, conservateur. Il siégea à la gauche républicaine, combattit le ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 17,039 voix sur 23,520 votants et 28,801 inscrits contre 6,270 voix à M. Bénard, conservateur, il reprit sa place à la gauche républicaine, mais vota souvent avec la gauche radicale; il se prononça pour les lois Ferry sur l'enseignement, pour l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, pour les crédits du Tonkin, etc. Porté sur la liste radicale de l'Yonne aux élections générales de 1885, il fut élu au 2^e tour (18 octobre), par 63,427 voix sur 86,690 votants et 109,551 inscrits, vota l'expulsion des princes, et soutint les ministères repu-

blicains au pouvoir. M. Dethou, qui n'est pas orateur, ne s'est fait remarquer à la Chambre que par des interruptions d'une vivacité qui n'a rien de parlementaire. Il a fait partie de plusieurs commissions, de l'instruction primaire, des chemins de fer, de la réforme de l'impôt, et est l'auteur d'un projet de crédit agricole. A la fin de la législature, il s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DETOURS (HIPPOLYTE), représentant en 1848 et en 1849, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 5 janvier 1799, mort à Limoux (Aude) le 6 juillet 1885, était le fils du général baron Detours. Elevé à Sorèze, il fit son droit, fut inscrit au barreau de Moissac, et, dans les dernières années de la Restauration, fut nommé substitut du procureur du roi à Moissac. A la révolution de Juillet il donna sa démission, pour ne pas prêter serment au gouvernement nouveau. Avocat en réputation à Moissac et légitimiste militant, il se présenta à la députation le 4 novembre 1837, dans le 4^e collège électoral de Tarn-et-Garonne (Moissac), où il échoua avec 82 voix contre 218 données au député sortant, réélu, M. Duprat. Après cet échec, il modifia son attitude politique, et fit à la monarchie de Juillet de l'opposition radicale. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 6, par 23,932 voix sur 60,142 votants et 74,168 inscrits; il siégea à l'extrême-gauche et vota contre le rétablissement du cautionnement, pour l'abolition de la peine de mort, contre la loi sur les attroupements, contre le décret sur les clubs, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre le rétablissement de la contrainte par corps, contre le maintien de l'état de siège, contre le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'augmentation de 50,000 fr. par mois du traitement du Président de la République, contre l'interdiction des clubs. Il avait fait à la politique du prince-président une opposition systématique. Réélu par le même département, le 13 mai 1849, à l'Assemblée législative, le 5^e et dernier, avec 19,720 voix sur 51,955 votants et 75,233 inscrits, il continua de siéger et de voter avec l'extrême-gauche. Après le coup d'Etat de décembre, il se présenta, le 27 février 1852, comme candidat d'opposition, dans la 2^e circonscription de Tarn-et-Garonne; mais il échoua avec 8,324 voix contre 18,564 données au candidat officiel, élu, M. Belmontet, et 775 à M. Tournayre. Il rouvrit alors son cabinet d'avocat à Moissac.

DETOURS (JEAN-PIERRE-GEORGES), député de 1877 à 1878, né à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 21 février 1830, fils du précédent, se présenta, le 5 mars 1876, aux élections législatives dans l'arrondissement de Limoux, et échoua, au 2^e tour, avec 7,422 voix contre 8,038 à l'élu, M. Rougé, candidat républicain. Après la dissolution de la Chambre par le cabinet de Broglie-Fourtou, il fut élu comme candidat du gouvernement du Seize-Mai, le 14 octobre 1877, député de Limoux, par 8,115 voix sur 16,236 votants et 19,495 inscrits, contre 7,461 voix au député sortant, M. Rougé. Cette élection ayant été invalidée, les électeurs de Limoux furent

convoqués à nouveau le 3 mars 1878, mais M. Detours ne se représenta pas, et M. Rougé fut élu sans concurrent.

DEULNEAU (JACQUES-CHARLES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Verdun (Meuse), le 4 février 1750, mort à une date inconnue, fut élu le 1^{er} avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Verdun. Il donna sa démission le 27 août 1789, et fut remplacé par M. Gillon (Jean-Nicolas); il invoqua, pour se retirer, un motif de santé. Nous n'avons aucun autre renseignement sur lui au *Moniteur*; il était, avant sa nomination, lieutenant de maréchaussée à Verdun, et fut nommé chef d'escadron de gendarmerie, puis suppléant du juge de paix; le 9 germinal an VIII, il était adjoint au maire de Verdun.

DEURBROUCQ (PIERRE-JEAN, BARON), député de 1810 à 1815, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 1^{er} mai 1766, mort au château de Jarzé (Maine-et-Loire) le 20 juin 1831, était négociant à Nantes, lorsqu'il fut élu, le 10 août 1810, par le Sénat conservateur, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif. Il avait été créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et baron le 20 août 1809. Il siégea au Corps législatif jusqu'aux Cent-Jours, et rentra ensuite dans la vie privée.

DEUSY (SIXTE-FRANÇOIS-JOSEPH), député en 1791, né à Neuville-Saint-Vaast (Pas-de-Calais) le 19 mars 1761, mort à Douai (Nord) le 25 août 1821, était avocat au conseil d'Artois en 1778. Le 30 août 1791, il fut élu député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 8^e sur 11, par 311 voix sur 531 votants. Jurisconsulte et orateur de talent, il siégea parmi les modérés, fut président du comité de féodalité, prononça (12 juin 1792) un intéressant discours sur les droits casuels, provoqua (12 juillet) le décret d'accusation contre les signataires de l'adresse républicaine de Marseille, et refusa (3 août) de mettre La Fayette en accusation. Au sortir de la séance, attaqué, rue Saint-Louis, par la foule ameutée en raison de ce vote, il écrivit, le lendemain, la lettre qui suit au président de l'Assemblée :

« Paris, 9 août 1792.

« Monsieur le Président,

« Je crois qu'il est de mon devoir de rendre compte à l'Assemblée des mauvais traitements que j'ai reçus hier au sortir de la séance. Après avoir essuyé de la part d'une foule d'hommes, apostés à chaque coin de rue, les injures et les menaces les plus atroces, parvenu à la rue Saint-Louis, je fus frappé par derrière par un homme qui me dit qu'il me reconnaissait pour avoir fait une motion contre les tribunes. Aussitôt je fus assailli de pierres, dont plusieurs m'atteignirent dans les reins; deux fois un sabre fut levé sur ma tête, mais il fut écarté par un homme qui me protégeait; enfin, je suis arrivé au corps de garde du Palais-Royal, où j'ai trouvé plusieurs de mes collègues. Voyant bientôt que la garde allait être forcée, nous nous échappâmes par une fenêtre; si l'Assemblée ne prend pas des mesures efficaces pour assurer notre liberté, je m'abstiendrai de ses séances jusqu'à ce que je puisse voter librement et sans compromettre la dignité de la représentation nationale.

DEUSY. »

Après la session, il revint à Arras et opposa une courageuse résistance à Joseph Lebon et à Robespierre. Lorsque Carnot, dont il était l'ami, quitta la France, il lui fit don d'un bas-relief que lui avaient offert les corporations ouvrières de Paris, et qu'on admire encore chez son petit-fils. Elu juge de paix à Arras, le 9 avril 1799, il s'établit, sous la Restauration, avocat près la cour royale de Douai, et là, fut le patron de plusieurs avocats et magistrats éminents, tels que MM. Liborel, Martin du Nord, Leroy de Foly, etc.

DEUSY (ERNEST-FRANÇOIS-JOSEPH), député de 1876 à 1881, né à Bapaume (Pas-de-Calais), le 23 avril 1823, petit-fils du précédent et petit-neveu de l'abbé Léonard Breuvard, député du clergé aux États-Généraux pour le bailliage de Douai et d'Orchies, fut reçu avocat à Paris en 1845. Ses débuts au barreau attirèrent l'attention; il fut attaché, dès 1846, au parquet du tribunal de la Seine, et fut chargé, comme juge délégué, d'instruire le procès de l'insurrection de juin à Belleville. Le président de la commission militaire, général Bertrand, signala le courage et l'activité avec lesquels il s'acquitta de cette délicate mission.

Rappelé à Arras en 1850 par la mort de son père, il se fit inscrire au barreau de cette ville, et, quelques mois après, fut nommé juge-suppléant. Il prit en main la cause des intérêts agricoles et des classes ouvrières, devint bientôt président de la Société de secours mutuels d'Arras, fonctions qu'il occupa encore aujourd'hui, et, lors de la fondation de la Société des Agriculteurs de France (1868), fut nommé membre du conseil d'administration.

Le 24 mai 1860, il se présenta comme candidat de l'opposition libérale dans la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais, où il échoua avec 4,181 voix contre 21,890 données au candidat officiel élu, M. Sens, 8,188 à M. Florent, et 1,602 à M. Hervé.

Le 8 septembre 1870, il accepta les fonctions de maire d'Arras, qu'il conserva pendant onze ans, et qu'il abandonna à la suite de la laïcisation d'une école des frères de la doctrine chrétienne. Porté aux élections générales du 8 février 1871 sur la liste républicaine du Pas-de-Calais, il échoua avec 34,005 voix sur 139,532 votants. Mais, le 20 février 1876, la 1^{re} circonscription du Pas-de-Calais l'élut député avec 10,155 voix sur 18,681 votants et 22,985 inscrits, contre 8,333 voix à M. Sens, ancien député et conservateur. Dans son programme, M. Deusy demandait la protection de l'agriculture, la révision des traités de commerce, l'économie dans les budgets, la liberté de l'enseignement, la résistance aux guerres aventureuses, l'organisation définitive de la République conservatrice et constitutionnelle. Républicain libéral et complètement indépendant, il siégea à gauche, combattit le ministère de Broglie et fut des 363. Aux élections qui suivirent la dissolution de la Chambre, il échoua (14 octobre 1877), avec 9,122 voix contre 10,535 à l'élu, M. Sens, candidat du gouvernement du Seize-Mai. Mais cette élection fut invalidée, et les électeurs convoqués à nouveau le 7 avril 1878, donnèrent la majorité à M. Deusy, avec 9,914 voix sur 19,514 votants et 23,745 inscrits, contre 9,500 voix à M. Sens. M. Deusy a été président des commissions de la législation sur les mines, des emprunts faits en France par les nations étrangères, du vinage des vins, et des voies navigables de la région du Nord. On lui doit le célèbre rapport sur les comptes de la guerre

de 1870, véritable monument d'histoire contemporaine, qui éclaire d'un jour nouveau les causes de nos désastres; il fut aussi rapporteur des commissions du classement du canal du Nord, et des récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. Les électeurs de Bapaume l'ont réélu pour la quatrième fois conseiller général en 1889. Au conseil général, il s'est toujours montré le défenseur ardent de l'agriculture et de l'industrie nationales; depuis 1885, il s'est voué principalement à la création des syndicats agricoles; le syndicat de Bapaume, qu'il a fondé, a servi de modèle aux 762 syndicats qui existent aujourd'hui; on doit encore à son initiative l'Union des syndicats et le syndicat des Agriculteurs de France, dont il est le vice-président. Dans sa séance du 26 août 1886, le conseil général du Pas-de-Calais, a déclaré solennellement et à l'unanimité que « M. Deusy a bien mérité de l'agriculture ». Cet éloge a été confirmé par M. Baudrillard, membre de l'Institut, par M. Victor de Bled (*Revue des Deux-Mondes*, n° du 1^{er} septembre 1887), par le président Sénart (discours du 18 mai 1888) au congrès des catholiques à Paris, ce dernier en ces termes : « Il y a une croisade à entreprendre pour relever l'agriculture. Pour cette croisade d'un nouveau genre, la Providence avait préparé un homme qui en a été comme le Pierre l'Ermite. M. Deusy a tout ce qu'il faut pour faire un apôtre, il a la foi, il a le tempérament, le dévouement sans bornes, l'énergie morale, la vigueur intellectuelle. » A l'expiration de son mandat de député en 1881, M. Deusy ne s'est plus représenté, afin de se consacrer entièrement à la cause de l'agriculture nationale, qu'il a tant à cœur.

DEVADE (GUILLAUME-AMÉDÉE), député de 1876 à 1888, né à Saint-Martin-sur-Ocre, (Loiret) le 11 janvier 1818, mort à Gien (Loiret) le 21 avril 1888, était docteur-médecin à Gien. Nommé médecin en chef de l'hôpital de Gien en 1847, il fut révoqué de ces fonctions après le coup d'État de décembre 1851, à cause de ses opinions républicaines. Conseiller municipal de Gien depuis 1860, il appartint, pendant la guerre de 1870-1871, aux ambulances de l'armée de la Loire, et fut décoré de ce chef à la fin de la campagne. Conseiller d'arrondissement en 1874, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Gien, par 6,494 voix sur 11,413 votants et 14,592 inscrits, contre 4,860 voix à M. Despond, candidat constitutionnel. Il siégea à la gauche républicaine, combattit le cabinet de Broglie et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 8,268 voix sur 12,652 votants et 15,342 inscrits, contre 4,330 voix à M. de Chasselat, candidat du gouvernement du 16 mai, il reprit sa place à gauche, soutint les ministres républicains au pouvoir, vota contre la proposition Raspail sur l'amnistie, et pour la proposition Gatineau, et fut réélu, le 21 août 1881, par 7,941 voix sur 9,468 votants et 15,849 inscrits. Il vota l'expulsion des princes, et, porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine du Loiret, fut réélu, le 2^e sur 6, par 48,578 voix sur 83,675 votants et 102,589 inscrits. Il mourut avant la fin de la législature.

DEVAISNES (JEAN-MARIE-EUSÈBE, CHEVALIER), pair de France, né à Paris le 9 mars 1770, mort à Paris le 24 février 1840, était ancien préfet, et chevalier de l'Empire depuis le 22 novembre 1808, lorsqu'il fut nommé, le 11 octobre 1832, pair de France. Il siégea obscurément à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

ment à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DEVALE DE GUYMONT (JEAN, BARON DE SAUMADE, CHEVALIER), député de l'an XI à 1809, né à Poutaumur (Puy-de-Dôme) le 16 mai 1756, mort à Riom (Puy-de-Dôme) le 9 novembre 1833, était avocat à Riom avant la Révolution. Il devint juge du district de Riom, accusateur public, et, en l'an II, commissaire près le tribunal criminel de Riom. Le 9 thermidor an XI, il fut élu par le Sénat conservateur député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1809. A la réorganisation des tribunaux, il fut nommé, le 17 avril 1811, président de chambre à Riom, et créé chevalier de l'Empire le 30 septembre suivant.

DEVANSAYE (RENÉ-ALPHONSE ESNAULT DE LA), représentant en 1849, né à Château-Goutier (Mayenne) le 28 octobre 1811, mort à Paris le 7 juillet 1852, était propriétaire, maire d'Anverse depuis le 25 octobre 1843, et, depuis 1848, membre du conseil général de Maine-et-Loire pour le canton de Noyant, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée législative, le 11^e et dernier, avec 50,358 voix sur 104,313 votants et 151,062 inscrits; il siégea à droite, et ne s'occupa que de questions d'intérêt local. Candidat indépendant aux élections du Corps législatif (2 février 1852), il échoua dans la 2^e circonscription de Maine-et-Loire, avec 4,702 voix contre 22,809 données au candidat officiel élu, M. Bucher de Chauvigné, 1,099 à M. de Contades et 136 à M. Thuau. Il donna sa démission de maire d'Anverse à la fin de juin, et mourut quelques jours après.

DEVARS (JEAN), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né en 1753, mort à une date inconnue, fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Charente, le 6^e sur 9, avec 223 voix sur 537 votants. Il était juge de district à la Rochefoucauld (Charente). Il siégea à la Plaine, et dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « Le délit dont Louis est coupable doit être puni de mort, d'après les règles de la justice éternelle : je le déclare digne de mort. Cependant nous devons consulter le salut de l'État. Or, je crois que, pour le bonheur de la patrie, Louis doit être chassé d'une nation qu'il a si lâchement trahie. En attendant qu'il puisse être banni, je demande qu'il soit détenu. » Le 2 mai 1793, Devars présenta un projet de décret sur les subsistances portant que les lois existantes, relatives à la libre circulation des grains, continueront à être exécutées; qu'il est défendu de vendre du blé en dehors des marchés publics; que les administrateurs des départements fixeront, dans les 24 heures, le maximum des grains, en prenant pour base la moyenne des marchés. Dans la séance du 28 mai, il s'opposa à ce que Duchâtel fût envoyé comme commissaire à l'armée du Nord, avec Legot, Bernard de Saint-Afrique et Varlet, et déclina l'honneur de faire partie de la commission; il réclama le rétablissement de la circulation des lettres et des journaux (11 juin), et le rapport sur les députés détenus à l'occasion des mesures prises contre les fonctionnaires qui les soutiennent (2 juillet); demanda que le ministre de la guerre se concertât avec le comité de salut public pour faire, séance tenante, un rapport sur Custine (22 juillet), et qu'on rejetât la motion de Chabot contre ceux qui n'acceptaient pas la Constitution (11 août). Le 14 vendémiaire an III, il accusa Barère, Billaud

et Collot, d'avoir été les complices de Robespierre; le 20 pluviôse, il reprocha à Duhamel de conspirer contre la Convention, malgré les cris des femmes des tribunes irritées de l'enlèvement des bustes de Marat, de Lepelletier, de Beauvais et de Dampierre, cris qui furent étouffés par les acclamations de: *Vive la République!* *A bas les furies de la guillotine!* Le 12 prairial, il témoigna contre Paris, et, le 15, s'opposa à la traduction de Romme et de ses complices devant le tribunal criminel de la Seine, parce que « après avoir fait juger par la commission militaire des révoltés subalternes et penusults, il y aurait injustice à accorder des formes plus protectrices à leurs chefs. » Le 28, il aggrava les charges relevées contre Peyssard; le 14 messidor, il demanda que la loi qui ordonnait le séquestre des biens des parents des émigrés fût maintenue, car ils faisaient passer des fonds à leurs enfants; dans la discussion sur le projet de Constitution, il parla en faveur de la limitation de la liberté de la presse, s'opposa à ce que les membres des assemblées électorales fussent nommés chaque année, proposa qu'ils fussent réélus seulement après un intervalle de deux ans, car, dit-il « ces assemblées finiront par être composées d'ignorants, tous les hommes de mérite en ayant été membres dans les premières années. » Le 21 vendémiaire an IV, Devaux fut élu député de la Charente au Condes Anciens, avec 161 voix sur 291 votants. Le 11 prairial an VIII, il fut nommé juge au tribunal civil d'Angoulême, et le 13 mars 1816, il fut confirmé dans ces dernières fonctions par la Restauration.

DEVAUX (JACQUES), député au Conseil des Cinq-Cents et de l'an VIII à 1807, né à Bruges (Belgique) en 1766, mort à Bruges le 13 mai 1807, était administrateur du département de la Lys, lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an VII, député du département de la Lys au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VII, par le Sénat conservateur, comme député de la Lys au nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'à sa mort.

DEVAUX (AUGUSTIN-MARIE, BARON), député aux Cinq-Cents, et de 1819 à 1837, né à Bourges (Cher) le 30 août 1769, mort à Paris le 10 octobre 1838, était avocat au moment de la Révolution. Nommé procureur-syndic du district de Châteauroux, il fut, sous la Terreur, président du tribunal révolutionnaire de cette ville, et n'usa de ces fonctions que dans l'intérêt de tous. Commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Châteauroux, puis près l'administration centrale du département de l'Indre, il fut élu, le 22 germinal an VI, député du Cher au Conseil des Cinq-Cents, par 122 voix sur 164 votants. Il se fit peu remarquer dans cette Assemblée, et, après le 18 brumaire, rentra au barreau, comme avocat près la cour d'appel de Bourges; il y acquit bientôt une brillante réputation. Maire de Bourges pendant les Cent-Jours (7 mai 1815), il donna sa démission au retour des Bourbons, et fut élu député, le 2 novembre 1819, par le collège de département du Cher, avec 266 voix sur 478 votants et 869 inscrits, contre MM. Beugy de Puyvallée, 136 voix, et Baucheton, 85 voix, en remplacement de M. Augier, décédé. Il siégea à gauche, défendit les libertés octroyées par la Charte, proposa la validation de l'élection de Grégoire, combattit les lois d'exception et la nouvelle loi électorale, et appuya le renvoi aux

ministres (25 avril 1820) de la proposition Madier de Montjau (*Voy. ce nom*). Réélu, le 4 novembre 1820, dans le 2^e arrondissement électoral du Cher (Saint-Amand) par 120 voix sur 207 votants et 285 inscrits, contre 63 voix à M. Servois, juge de paix de la Guerche, il continua de lutter avec l'opposition contre les ministres, et, malgré les efforts de M. de Villele, fut réélu, le 25 février 1824, par 107 voix sur 210 votants et 269 inscrits, contre 94 voix à M. Servois. Il combattit le projet de loi sur le milliard des émigrés, la loi du sacrilège et la loi des substitutions. Les électeurs de Saint-Amand lui renouvelèrent son mandat, le 17 novembre 1827, par 133 voix sur 190 votants et 238 inscrits, contre 42 voix à M. Bord de Grandfou, président du collège électoral; il fut des 221. Le gouvernement de Juillet le nomma conseiller d'Etat: soumis par ce fait à la réélection, il rentra à la Chambre, le 21 octobre 1830, avec 135 voix sur 132 votants et 217 inscrits, et siégea au centre. Ce fut le 1^{er} collège électoral du Cher (Bourges) qui l'envoya à la Chambre, aux élections du 5 juillet 1831, avec 91 voix sur 180 votants et 218 inscrits, contre 49 voix à M. Mayet-Genetry; il lui renouvela son mandat, le 21 juin 1834, par 103 voix sur 195 votants et 230 inscrits, contre 53 voix à M. Mayet-Genetry. Au cours de ces dernières législatures, M. Devaux avait repoussé le projet de pairie élective proposée par M. Salvette, discuté l'organisation du Conseil d'Etat, et prit l'initiative d'une proposition d'abolition de la peine de mort. On a de lui: *Essai sur la révision de la Charte* (1820); — *Essai sur la séparabilité* (1824), et plusieurs discours.

DEVAUX (LOUIS-ÉDOUARD-JOSEPH), député de 1876 à 1882, sénateur de 1882 à 1884, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 23 novembre 1819, mort à Béthune (Pas-de-Calais) le 25 janvier 1884, fit ses études de droit à Paris et se fit inscrire au barreau de Saint-Omer. En 1848, ses opinions républicaines le firent nommer procureur de la République à Arras, situation qu'il échangea l'année suivante contre celle de juge d'instruction à Saint-Omer; lors du coup d'Etat de 1851, M. Devaux donna sa démission pour ne pas prêter serment, et se fit inscrire de nouveau au barreau de sa ville natale. En 1870, une affection du larynx l'ayant obligé de renoncer à sa profession, il fut nommé sous-préfet de Saint-Omer le 12 septembre, et resta à son poste pendant la durée de l'invasion. Aux élections du 8 février 1871, porté sur la liste républicaine, qui échoua toute entière dans le Pas-de-Calais, il obtint 39,640 voix; le dernier élu de la liste mixte, M. de Saint-Malo, passa avec 129,996 voix. Il fut plus heureux aux élections du 20 février 1876, et fut élu député dans la 1^{re} circonscription de Saint-Omer avec 7,226 voix sur 8,245 votants et 13,273 inscrits. Il prit place à la gauche républicaine, vota avec la majorité, et, le 16 mai 1877, fut l'un des 363 députés qui refusèrent un vote de confiance au ministère de Broglie. Après la dissolution de la Chambre, M. Devaux fut réélu, le seul républicain du département du Pas-de-Calais, le 14 octobre 1877, par 5,628 voix sur 11,046 votants et 13,343 inscrits, contre 5,397 voix à M. Lefebvre du Prey; le 4 novembre de la même année, il fut nommé conseiller général du canton nord de Saint-Omer, et, le 21 août 1881, appelé à la présidence de ce conseil. Ce même jour, il fut réélu député par 6,116 voix sur 10,657 votants et 13,739 inscrits contre 4,482 voix à M. Lefebvre du Prey. Lors du

renouvellement triennal du Sénat, le 8 janvier 1882, il fut élu sénateur du Pas-de-Calais, le 4^e et dernier, par 507 voix sur 1,013 votants. Il siégea à la gauche de la Chambre haute, soutint les ministères républicains, vota les lois sur l'enseignement et les crédits du Tonkin, et mourut dans le cours de la législature.

DEVELLE (JULES-PAUL), député depuis 1877 et ministre, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 12 août 1845, fit ses études à Bar-le-Duc, fut inscrit au barreau de Paris en 1845, devint secrétaire de M. J. Grévy, et, secrétaire de la conférence des avocats en 1869, prononça, comme discours d'usage, l'éloge de Berryer. Nommé sous-préfet de Louviers en 1872, et préfet de l'Aube en 1876, il fut révoqué (mai 1877) par le gouvernement du Seize-Mai, et, après la dissolution de la Chambre obtenue par le cabinet de Broglie-Fourtou, se présenta comme candidat républicain dans l'arrondissement de Louviers, aux élections législatives du 14 octobre 1877. Il fut élu par 8,260 voix sur 16,333 votants et 18,992 inscrits, contre 7,893 à M. Raoul Duval, député bonapartiste sortant. Il siégea à la gauche républicaine, entra comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur le 18 février 1879, et en sortit le 4 mars suivant, à la chute du cabinet. Réélu député, le 21 août 1881, par 8,791 voix sur 16,202 votants et 18,855 inscrits contre 7,307 voix à M. Raoul Duval, il fut nommé une seconde fois sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur dans le cabinet Freycinet (31 janvier 1882), et prit plusieurs fois la parole à la Chambre en cette qualité, notamment (janvier 1883) dans la discussion du projet de M. Joseph Fabre (*V. ce nom*), relatif à l'interdiction de toute fonction élective ou autre aux membres des familles ayant régné sur la France, et dans la discussion (février 1885) du projet de décentralisation déposé en 1882 par M. Goblet, alors ministre de l'Intérieur. La chute du cabinet dont il faisait partie lui fit perdre ces fonctions quelques jours après (21 février). En février 1885, il défendit les principes protectionnistes lors de la discussion relative à l'élévation des droits d'entrée sur les bestiaux et sur les céréales, et, en mars, comme président de l'Union démocratique, demanda à M. Jules Ferry de donner sa démission avant de consulter la Chambre, lors de l'affaire de Lang-Son. A cette occasion, M. Delafosse (*V. ce nom*), avait déposé une demande de mise en accusation du ministère, demande qui ne fut discutée qu'en juin suivant; M. Develle conjura à ce moment la majorité de ne pas prendre la demande en considération, et les conclusions conformes du rapport de M. Gomot furent votées par 305 voix contre 141.

Lors des élections au scrutin de liste du 4 octobre 1885, M. Develle se fit porter sur la liste républicaine dans l'Eure et dans la Meuse, son département d'origine. En ballottage au premier tour, il opta pour la Meuse ayant le second tour, et y fut élu, le 3^e sur 5, par 37,970 voix sur 70,523 votants et 83,103 inscrits. Le 7 janvier 1886, il accepta dans le 3^e cabinet Freycinet, le portefeuille de l'Agriculture; il intervint (juillet 1886), sur la question d'opportunité, nou sur la question de principe, dans la tentative des protectionnistes pour provoquer un nouveau relèvement des taxes déjà établies en 1885, et obtint l'ajournement de la discussion. Il conserva son portefeuille à l'avènement du cabinet Goblet (11 décembre 1886), et, lors de la nouvelle discussion des surtaxes (17 février-14 mars 1887), fut autorisé à exposer à la tri-

bune son avis individuel (protectionniste), le gouvernement déclarant ne point professer d'opinion sur la matière. Le relèvement de 5 fr. fut voté par 312 voix contre 233. M. Develle quitta le ministère le 29 mai suivant, à l'entrée aux affaires du cabinet Rouvier. Il fit partie de plusieurs commissions, présida celle des douanes, fut nommé vice-président de la Chambre et prit la parole dans la plupart des discussions touchant à notre régime économique. A l'ouverture de la dernière session, il fut réélu vice-président de la Chambre (8 janvier 1889). Il s'est prononcé en dernier lieu pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement, pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

DEVELLE (LOUIS-CHARLES-EDMOND), député de 1879 à 1885 et sénateur, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 6 avril 1831, frère du précédent, était avoué à Bar-le-Duc et conseiller général de la Meuse pour le canton de Revigny, lorsqu'il fut élu, le 6 avril 1879, député de l'arrondissement de Bar-le-Duc, par 11,724 voix sur 14,083 votants et 23,202 inscrits, en remplacement de M. Grandpierre, démissionnaire. Il siégea à la gauche républicaine, et fut réélu, le 21 août 1881, par 12,293 voix sur 14,839 votants et 22,981 inscrits. Il soutint de ses votes les ministères opportunistes qui détinrent le pouvoir, dans les questions du Tonkin, de l'enseignement, de l'application de l'art. 7 aux congrégations non autorisées, etc. M. Vivenot, sénateur de la Meuse, étant mort, M. Develle le remplaça à la Chambre haute, le 6 janvier 1885, élu par 550 voix sur 800 votants, contre 228 voix à M. Salmon, candidat conservateur. Il prit place à la gauche ministérielle, vota l'expulsion des princes, et vit son mandat confirmé au renouvellement triennal du 5 janvier 1888, par 744 voix sur 788 votants. En dernier lieu, M. Develle s'est prononcé pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats contre la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DEVÉRITÉ (LOUIS-ALEXANDRE), membre de la Convention et député aux Anciens, né à Abbeville (Somme) le 26 novembre 1743, mort à Abbeville le 31 mai 1818, fils d'un libraire d'Abbeville, se fit recevoir avocat au parlement, puis s'établit comme imprimeur-libraire après la mort de son père. Il publia, avant l'ouverture des Etats-Généraux; *La vie et les doléances d'un pauvre diable pour servir de ce qu'on voudra aux Etats-Généraux* (1789), fonda au début de la Révolution les *Annales picardes*, journal destiné à la propagation des idées nouvelles, et devint officier de la garde nationale d'Abbeville dont il avait été l'un des organisateurs. Officier municipal en 1791, il réprima plusieurs tentatives d'émeutes, notamment à l'occasion d'une disette de blé, et fut chargé du contingent au premier recrutement de trois cent mille hommes (ce contingent était de 60 hommes pour Abbeville). Membre de la Société des Jacobins, il fut élu, le 12 septembre 1792, par le département de la Somme, député à la Convention, le 13^e sur 17, avec 457 voix sur 469 votants. Il prit place parmi les modérés.

et, dans le procès du roi, répondit au 3^e appel nominal: « Je vote, comme mesure de sûreté générale, pour la réclusion et le bannissement du *Tarquin moderne*, quand la patrie sera en sûreté. » Il se prononça encore pour l'appel au peuple et pour le sursis. Il ne vota pas la demande de mise en accusation de Marat et ne protesta pas, comme beaucoup de biographes l'assurent, contre l'arrestation des Girondins au 2 juin 1793. Mais ayant envoyé à l'un de ses amis les *Observations* de Condorcet sur la nouvelle Constitution, il fut décrété d'arrestation (6 juillet) sur la motion d'André Dumont. Lorsque ce dernier eut été envoyé en mission dans la Somme, il fit inventorier les papiers de Devérité mis sous scellés, et écrivit à Guiffroy (27 septembre) pour l'assurer de l'innocence du député de la Somme. Celui-ci s'était caché à Paris, après le décret d'arrestation; personne ne prit sa défense, et, six jours après (18 octobre), Amar l'inscrivit sur la liste des 73 députés complices des Girondins, traduits devant le tribunal révolutionnaire. Il protesta, dans une lettre du 8 octobre, en déclarant « que son affaire n'avait rien de commun avec celle de Brissot. » Trois mois après la chute de Robespierre, il fut réintégré dans ses fonctions de député (18 frimaire an III), sur la motion même d'André Dumont, et le décret qui l'avait mis hors la loi fut rapporté par la Convention.

Le 23 vendémiaire an IV, le département de la Somme l'élut député au Conseil des Anciens par 262 voix par 284 votants. Il sortit du Conseil en l'an V, et fut nommé par le gouvernement consulaire juge au tribunal civil d'Abbeville; il cessa ces fonctions lors de la réorganisation des tribunaux en 1811. M. Devérité a publié un grand nombre de brochures politiques de circonstance; on a aussi de lui: *Histoire du comté de Ponthieu et de la ville d'Abbeville* (1767). — *Essai sur l'histoire générale de la Picardie* (1770). — *Recueil sur l'effaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville le 9 août 1765, et sur la mort du chevalier de La Barre* (1776). — etc.

DEVÈS (PIERRE-PAUL), député de 1876 à 1884, ministre et sénateur, né à Aurillac (Cantal) le 3 novembre 1837, se fit inscrire au barreau de Béziers, et devint conseiller général de l'Hérault pour le canton de Servian. Le gouvernement de la Défense nationale le nomma procureur de la République à Béziers (20 septembre 1870); il ne conserva ce poste que jusqu'au 7 février 1871, et fut appelé, le lendemain, aux fonctions de maire de Béziers. Le 20 février 1876, les électeurs de la 2^e circonscription de Béziers l'envoyèrent à la Chambre avec 11,825 voix sur 19,488 votants et 24,642 inscrits, contre 4,988 voix à M. de Sarrey, conservateur, et 3,183 à M. Armely, bonapartiste. Il siégea à la gauche républicaine, dont il devint plus tard président, combattit le ministère de Broglie, et fut des 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 11,347 voix sur 21,056 votants et 25,684 inscrits, contre 9,552 voix au marquis de Las Cases, il fit constamment partie de la commission du budget jusqu'en 1881, soutint les ministères opportunistes, vota contre la proposition Raspail sur l'amnistie plénière, et pour la proposition Gatineau; lors de la discussion de la proposition Loustalot sur une augmentation du nombre des conseillers généraux proportionnelle à la population (mai 1880), il défendit le projet plus mesuré du gouvernement; sur l'interpellation de M. Antonin Proust con-

cernant les affaires de Grèce, il déposa (janvier 1881) un ordre du jour de confiance « dans la politique de paix pratiquée par le gouvernement » (voté à l'unanimité); il parla en faveur du scrutin de liste (juin), et, sur la demande de M. Blancsubé pour appliquer le droit commun à l'organisation municipale de Paris, il déposa un ordre du jour déclarant que « la Chambre était opposée à la création d'une mairie centrale » (voté par 256 voix contre 153).

Aux élections générales du 4 septembre 1881, il fut réélu, au 2^e tour, par 10,599 voix sur 11,826 votants et 25,663 inscrits, contre 197 voix à M. de Ricard. Mais il donna presque aussitôt sa démission, pour brigrer les suffrages des électeurs de Bagnères-de-Bigorre, qui avaient un député à élire en remplacement de M. Constant après l'option de ce dernier pour la 1^{re} circonscription de Toulouse. Les électeurs de Bagnères-de-Bigorre, convoqués à cet effet le 18 décembre 1881, élurent M. Devès par 13,967 voix sur 15,337 votants et 23,918 inscrits.

Depuis le 14 novembre 1881, il faisait partie du ministère Gambetta comme titulaire du portefeuille de l'Agriculture nouvellement créé; il tomba avec « le grand ministère » le 26 janvier 1882. Mais le 7 août suivant, il fut nommé ministre de la justice et des cultes dans le cabinet Duclerc. Il intervint, comme ministre, dans la discussion du nouveau serment judiciaire (décembre 1882); défendit le cabinet contre l'accusation d'arrestation arbitraire, à propos de l'affaire du manifeste du prince Jérôme Napoléon (janvier 1883); tenta sans succès (29 janvier) de modifier la loi de 1881 sur la presse, en y introduisant un « délit d'outrage à la République » qui serait déferé au tribunal correctionnel (ajourné).

Il conserva le portefeuille de la justice et des cultes dans le cabinet Fallières (20 janvier 1883), et, ce dernier étant tombé malade, devint président du conseil par intérim. En cette qualité, il intervint à plusieurs reprises à la Chambre et au Sénat, dans la discussion de la proposition de M. Joseph Fabre tendant à interdire l'accès des fonctions publiques, électives ou autres, aux membres des familles ayant régné sur la France; il montra, dans cette occasion, de sérieuses qualités d'orateur et d'homme politique. Le ministère Fallières étant tombé peu de jours après (20 février), M. Devès le suivit dans sa chute. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Hautes-Pyrénées, il échoua avec 21,762 voix; le dernier élu de la liste conservatrice, M. Soucaze, obtint 29,422 suffrages. Il ne fut pas plus heureux aux élections complémentaires de la Seine, le 13 décembre suivant. Il entra au Sénat quelques mois après, ayant été élu sénateur du Cantal, le 29 août 1886, par 306 voix sur 569 votants, contre 246 voix à M. Albert Baduel, en remplacement de M. Cabanes, décedé. M. Devès a pris place à gauche, et a contribué (février 1887) à l'organisation de « l'association de propagande républicaine » destinée à concentrer les efforts de la fraction modérée de la majorité. Il s'est prononcé en dernier lieu pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat pour juger les attentats à la sûreté de l'Etat (affaire du général Boulanger).

DEVIC (EMILE), député de 1881 à 1884, né au château d'Albouze, commune de la Terrisse (Aveyron), le 3 octobre 1836, était avocat et

conseiller général du canton de Sainte-Geneviève, et connu pour ses opinions libérales, lorsque le gouvernement de la Défense nationale le nomma sous-préfet d'Espalion (13 septembre 1870); il occupa ce poste jusqu'en 1876, et se présenta, comme candidat républicain, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre, sous le gouvernement du 16 mai. Il échoua, au 2^e tour, avec 5,059 voix, contre 8,356 données au candidat bonapartiste, élu, M. Baduel d'Oustrac. Il fut plus heureux aux élections générales du 21 août 1881, et fut élu, dans l'arrondissement d'Espalion, par 7,179 voix sur 12,951 votants et 16,765 inscrits, contre 5,731 voix à M. Urbain Affre, conservateur. Il prit place à l'Union républicaine, et soutint les ministères opportunistes alors au pouvoir. Il donna sa démission de député en mars 1884, au moment où il venait d'être nommé président du tribunal civil d'Espalion. Il fut remplacé par M. Denayrouse.

DEVIIENNE (ADRIEN-MARIE), député de 1845 à 1848 et sénateur, né à Lyon (Rhône) le 3 février 1802, mort à Lyon le 9 juillet 1863, entra dans la magistrature à 23 ans, comme juge-auditeur au tribunal de Lyon. Juge-auditeur à Saint-Etienne (8 mai 1827), substitué du procureur du roi à Trévoux (27 septembre), à Montbrison (20 février 1828), conseiller-auditeur à la cour de Lyon (6 septembre 1829), conseiller titulaire (8 octobre 1830), président du tribunal civil de Lyon (18 juillet 1837), il fut élu, le 1^{er} février 1845, député du 4^e collège électoral du Rhône (Lyon), par 447 voix sur 580 votants et 954 inscrits, en remplacement de M. de Thorigny, démissionnaire. Il prit place parmi les conservateurs, et fut réélu, aux élections générales du 1^{er} août 1846, par 499 voix sur 592 votants et 965 inscrits, contre 70 voix à M. Bonnevent. Il soutint le ministère Guizot jusqu'à la révolution de février qui mit fin à son mandat législatif. Il se démit au même moment de ses fonctions judiciaires, et ne les reprit que sous la présidence du prince L.-Napoléon, qui le nomma procureur-général à Bordeaux (11 février 1850) (il fit alors partie de la commission mixte de la Giroude), puis à Lyon (30 novembre 1852); il fut en même temps président de la commission municipale de cette dernière ville. Nommé (20 juin 1858) premier président à la cour impériale de Paris, en remplacement de M. Delangle appelé au ministère de l'Intérieur, il présida les débats importants de l'affaire Mirès, du procès Patterson-Bonaparte, du palais de l'exposition d'Auteuil, etc. L'empereur le nomma sénateur le 15 mars 1866: il fut rapporteur du nouveau projet de loi sur la presse (1868), et du projet de sénatus-consulte (août 1869) qui préparait l'empire parlementaire. Il entra à la Cour de cassation comme premier-président (8 mars 1869), en remplacement de M. Troplong. Il quitta Paris après la révolution du 4 septembre et se retira en Belgique. La publication des « papiers et correspondances de la famille impériale » montra qu'il s'était entremis dans une très vulgaire intrigue de l'empereur, et que notamment, il avait fait des démarches personnelles auprès de la maîtresse délaissée, Marguerite Bellanger. Le 23 septembre, le ministre de la justice par intérim, M. Emmanuel Arago, déféra disciplinairement M. Devienne à la cour de cassation « pour avoir gravement compromis la dignité du magistrat ». Destitué en janvier 1871, comme ancien membre des commissions mixtes, M. Devienne protesta de Bruxelles (2 février), et en

appela à l'Assemblée nationale, qui cassa le décret de destitution. D'un autre côté, la cour de cassation déclara (juillet 1871) que l'intervention de M. Devienne dans l'affaire Bellanger « n'avait été qu'honorable, ayant eu pour résultat de prévenir un scandale public, et qu'il n'y avait lieu à poursuite disciplinaire. » M. Devienne reprit donc son siège de premier président à la cour de cassation, et fut mis à la retraite le 10 mars 1877, sans obtenir le titre de président honoraire.

Officier de la Légion d'honneur (13 février 1852), grand-officier (31 décembre 1860).

DEVILLAINE (JOSEPH), représentant du peuple en 1848, né à Roanne (Loire) le 29 février 1796, mort à Roanne le 13 juin 1868, fut banquier puis industriel, sous le gouvernement de Louis-Philippe, et fut nommé successivement adjoint au maire de Roanne, président du conseil des prud'hommes, président du tribunal de commerce, et membre du conseil d'arrondissement. Après la révolution de février, il devint maire de Roanne, et, le 23 avril 1848, fut élu représentant de la Loire à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 12, avec 49,810 voix (les votants et les inscrits ne sont pas mentionnés au procès-verbal). Il siégea parmi les modérés de la gauche, fut membre du comité du commerce et de l'industrie, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre la proposition de deux chambres, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre l'abolition du remplacement militaire, contre le droit au travail, pour la suppression de l'impôt sur le sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, pour l'ordre du jour Oudinot, contre les 50,000 francs par mois à ajouter au traitement du président de la République, pour les crédits de l'expédition de Rome, pour l'amnistie des transportés, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons. Après l'élection du 10 décembre, il n'avait fait au prince-président qu'une opposition modérée. Non réélu à la Législative, il entra dans la vie privée.

DEVILLAS (JEAN-BAPTISTE), député en 1789, né à Pierrefort (Cantal) le 20 février 1750, mort à une date inconnue, fut élu, le 26 mars 1789, député du tiers aux Etats-généraux par le bailliage de Saint-Flour. Il était alors avocat à Pierrefort. Le 21 vendémiaire an IV, il fut élu administrateur du département du Cantal, puis juge de paix, et, après le 18 brumaire, conseiller général du département.

DEVILLE (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), membre de la Convention et député aux Cinq-Cents, né à Sainte-Marie-à-Py (Marne) le 17 octobre 1753, mort en exil à une date inconnue, était administrateur de la Marne lorsque ce département l'élut, le 3 septembre 1792, membre de la Convention, le 5^e sur 10, par 158 voix, sur 315 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3^e appel nominal : « La mort ». Dans la séance du 26 frimaire an III, il soutint le projet de ne point rappeler dans l'assemblée les députés mis hors la loi après le 81 mai 1793; le 27 nivôse suivant, il combattit la radiation de Levrault et